



## Informations générales licence Motocross 2016

### **Délais et modalités d'introduction des demandes de licences annuelles**

Pour rappel, les dossiers de demande de licence annuelle devront être transmis complets et payés à la FMWB pour le LUNDI MIDI qui précède une épreuve se disputant le dimanche.

**Toutes les données obligatoires de la demande de licence doivent être complétées, sinon celle-ci sera renvoyée au club du coureur pour être parachevée. La priorité sera accordée aux demandes qui nous seront parvenues correctement et entièrement remplies et payées.**

Ce règlement sera appliqué sans exception.

### **Documents originaux**

La demande de licence peut nous être envoyée par courrier postale ou scan (à envoyer à l'adresse info@fmwb.be). Le document envoyé doit être le document original complet, de 5 pages, avec une signature manuscrite.

### **Tarifs :**

Les licences Nationales et Internationales n'augmentent pas en 2016. Les licences de Championnat du Monde ou d'Europe augmentent suite à l'accroissement des prix de la FIM/FIM Europe.

L'intervention "club" instituée il y a deux ans demeure. Afin d'améliorer les relations entre les coureurs et leurs clubs, le prix des licences comprend une intervention de 10,00 € qui sera restituée au club en fin d'année si la demande de licence a bien été transmise en ordre au secrétariat de la FMWB. Pour être déclarée "en ordre" les documents originaux doivent avoir été complétés correctement dans toutes les rubriques où figure un astérisque (\*) et le montant payé doit être correct.

### **Tapis environnement - environnement**

Le tapis reste obligatoire. Il est de la responsabilité du coureur de l'acquérir (risque d'exclusion de l'épreuve si non présent). La FMWB propose deux modèles à la vente : le modèle du Centième anniversaire de la FMB (acerbis) plus rigide et utilisable 2 ans ou un modèle plus basique. Les informations détaillées se trouvent sur les bons de commande annexés.

L'utilisation des détergents (savons,...) est strictement interdite lors du lavage des motos.

Protection des yeux: Le port des visières jetables (tear off's) est interdite

### **Adresse email**

N'oubliez pas de mentionner une adresse email valable. Elle sera utilisée pour le module d'inscription aux épreuves CB MX Inter (licenciés Inter uniquement) et pour toute communication importante. Cette adresse est personnelle et ne peut pas être partagée avec un autre coureur licencié.

### **Première demande de licence**

Les demandeurs qui n'ont jamais eu de licence auprès de la FMWB devront joindre à leur demande de licence une photocopie recto-verso de leur carte d'identité.

### **Règlement de la licence**

Virez ou versez le montant qui correspond au type de licence sollicitée, qui comprend la cotisation pour une classe, l'assurance obligatoire, le forfait "communication FMB" et la participation "club".

### **Certificat médical**

Le certificat médical ainsi que la fiche d'examen médico sportif doivent être remplis par un médecin affilié à la FMWB et être renvoyés à la FMWB.

### **Affiliation à un club**

Le demandeur doit être membre d'un club affilié à la FMWB. Il doit faire apposer le cachet et le numéro de son club sur la demande de licence. Le club doit veiller à ce que la demande de licence soit complète.

### **Remboursement des licences**

Dorénavant, les licences qui n'ont pas été utilisées seront remboursées après soustraction des frais administratifs de :

- 15,00 € si la licence n'a pas été émise
- 20,00 € si la licence a été émise (mais pas utilisée c.à.d. ni entraînement, ni course).

Cette demande doit parvenir à la FMWB au plus tard 1 mois après l'émission de la licence accompagné des justificatifs voulus (certificat médical, etc.).

### **Paiement**

Pour éviter tout problème avec le service comptable concernant les paiements des licences par virement bancaire, nous vous demandons de mentionner les nom et prénom du coureur, la discipline et son numéro de licence (pour ceux qui en ont déjà un). Pour les autorisations de départ valables pour une seule manifestation, prière de mentionner également l'épreuve pour laquelle la licence est sollicitée **ET** son numéro IMN/EMN (voir pièce jointe plus loin dans ce document).

Les paiements peuvent s'effectuer également au siège de la FMWB par carte de débit (Mister Cash, Bancontact, Maestro) ou de crédit (Visa ou Eurocard). **Les paiements en espèce ne sont pas acceptés.** Aucune licence ou autorisation de départ ne sera délivrée avant que la somme correspondante ne soit en possession de la FMWB.

### **Licence complémentaire**

Toute demande de licence complémentaire en cours de saison (changement de catégorie, etc.) nécessitant l'émission d'une nouvelle carte sera facturée 10,00 € + le montant de la cotisation (hors assurance donc) FMWB. Cette licence supplémentaire doit être demandée par écrit et l'ancienne licence renvoyée à la FMWB. Toute demande de licence supplémentaire et son paiement doivent parvenir au plus tard à la FMWB le lundi midi qui précède une épreuve qui se déroule le dimanche.

### **Assurance**

En cas d'accident, le coureur concerné doit envoyer une déclaration d'accident à la FMWB dans la semaine qui suit l'accident. Le formulaire de déclaration d'accident est disponible sur notre site ou sur simple demande au secrétariat. L'assurance rembourse les frais sur base des tarifs INAMI.

### **Procédure pour les coureurs déclarés inaptes**

Après avoir reçu un courrier vous déclarant inapte après un accident, un médecin est désigné pour effectuer une visite de contrôle qui sera payée directement par la FMWB au médecin. Seul ce médecin (1 par Province) peut effectuer cet examen et vous déclarer à nouveau apte.

### **Pilote résidant en dehors de la Belgique (uniquement résidant en Europe)**

Veuillez obtenir de la fédération de votre pays de résidence une autorisation ("Quitus") de souscrire une licence en Belgique. Ce document original doit être annexé à votre demande de licence.

Pour votre numéro de compte, veuillez nous communiquer le Relevé d'Identité Bancaire ("RIB") que vous obtiendrez auprès de votre banque.

Le tarif de la licence est majoré de 15,00 € afin de compenser les coûts supplémentaires (frais postaux, etc.) pour les adresses en dehors du territoire belge.

### **Chronométrage/Transpondeur**

Chaque licencié doit avoir son propre transpondeur AMB MX. Le numéro du boîtier doit être absolument reporté sur la demande de licence. A titre d'info la société Mylaps commercialise des transpondeurs ([www.mylaps.com](http://www.mylaps.com))

### **Autorisations de départ**

Celles-ci doivent être demandées par écrit au moyen du formulaire joint à la demande de licence. Les coureurs titulaires d'une licence FIM Europe / FIM à l'année doivent avertir la FMWB lorsqu'ils participent à une épreuve à l'étranger, ceci afin d'être couverts par la compagnie d'assurance. Seules les épreuves reprises au calendrier FIM/FIM EUROPE pourront faire l'objet d'une autorisation de départ afin que l'assurance puisse intervenir en cas d'accident.

## Mineurs résidant en Flandres

Il appartient aux coureurs mineurs résidant en Flandre de se conformer à la législation régionale.

Un délai de minimum 5 jours ouvrables après réception de la demande de licence est nécessaire pour l'obtention de la licence.

**Au plus tard le lundi midi avant une épreuve qui se déroule le dimanche, la demande de licence correctement complétée et signée ainsi que le paiement doivent être en possession de la FMWB afin que le coureur puisse participer à cette épreuve.**

**Une demande complète (voir document séparé demande de licence de 5 pages) contient :**

- le cachet du club
- les signatures de la déclaration "respect du règlement", du certificat médical et du bénéficiaire d'assurance.
- Le certificat médical et la fiche médico sportive complétée par le médecin FMWB

## **MOTOCROSS INFO SAISON 2016 (nouveautés en gras)**

### **Catégories et classes**

Jeunes	de 11 à 14 ans inclus (2001)
Espoirs	de 14 à 17 ans inclus (1998)
Juniors MX2	de 15 à 24 ans inclus (1991)
Juniors MX1	de 15 à 24 ans inclus (1991)
	MX3: de 16 à 24 ans inclus (1990)
Seniors Open	à partir de 25 ans de 39 ans inclus (1976)
Masters Open:	à partir de 40 ans
Nationaux MX2	à partir de 15 ans
Nationaux 125cc 2-Temps	à partir de 14 ans
Nationaux MX1/MX3	à partir de 15 ans à 50 ans inclus pour les MX1 (1965) à partir de 16 ans à 50 ans inclus pour les MX3 (1965)
Inters MX2	à partir de 15 ans
Inters MX1/MX3	à partir de 15 ans pour les MX1 à partir de 16 ans pour les MX3
Side-cars	à partir de 16 ans
Quads Open	à partir de 16 ans

La limite d'âge minimum débute le jour de l'anniversaire du pilote. Les pilotes qui ont atteint l'âge maximal de leur catégorie dans le courant de la saison peuvent la terminer dans leur catégorie ou changer vers une catégorie supérieure. Une fois que le choix a été fait, celui-ci deviendra définitif. Un pilote qui a 25 ans juste avant le début de la saison de motocross peut immédiatement souscrire une licence dans la classe seniors Open à condition que ce pilote n'ait pas eu de licence les cinq dernières années dans la catégorie Inters (MX1, MX2, MX3) ou Nationaux (MX1, MX2, MX3). **A partir de 51 ans le coureur devra rouler dans la catégorie Masters.**

### **Couleurs des plaques-numéros**

Jeunes	Fond Noir, Chiffres Blanc
Espoirs	Fond <b>Blanc</b> , Chiffres <b>Noir</b>
Juniors MX2	Fond Noir/Chiffres Blanc
Juniors MX1/MX3	Fond Blanc/Chiffres Noir
Seniors Open + Masters Open	Fond Bleu/Chiffres Blanc
Nation. MX2	Fond Noir/Chiffres Blanc
Nationaux 125cc 2-Temps	Fond Noir/Chiffres Blanc
Nation. MX1/MX3	Fond Rouge/Chiffres Blanc
Inters MX2	Fond Blanc /Chiffres Noir
Inters MX1	Fond Blanc/Chiffres Noir
Inters MX3	Fond <b>Blanc</b> /Chiffres Noir
Side-cars	Fond Jaune/Chiffres Noir

**Numérotation**

On demande **une application stricte** de la numérotation :

- Inters MX1/MX2/MX3 de 1 à 99: numéro fixe par pilote quelle que soit la classe, à l'exception des pilotes GP qui conservent leur numéro à condition que celui-ci soit inférieur à 100.

- Nationaux MX1/MX3 **de 200 à 299**
- Nationaux MX2 de 100 à 199
- Nationaux 125cc 2-Temps de 200 à 299
- Juniors MX1 de 1 à 50
- Juniors MX2 de 149 à 51 (ordre décroissant)
- Seniors Open de 1 à 99
- Masters Open de 100 à 199
- Espoirs de 1 à 99
- Jeunes de 1 à 99
- Side-cars Ils conservent leur numéro du Championnat du Monde
- Quads à partir de 1

Si deux catégories FMB roulent ensemble, la catégorie ajoutée devra augmenter son numéro habituel de « 100 ». Les numéros de course pour « les licenciés 1 manifestation » sont attribués par le Collège National pour le Chronométrage.

Les numéros de course de **2015** seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au 15 janvier **2016**. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence.

**Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de 2015, il devra payer sa licence avant le 15 janvier 2016. A partir du 16 janvier 2016 les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en 2015 avant le 15 janvier 2016 auprès de sa Fédération Affiliée (FMWB ou VMBB).**

**LES LICENCIES 2015 AVEC UN NUMERO DE COURSE QUI NE RESPECTE PAS LA NUMEROTATION PAR CLASSE PREVUE CI-DESSUS, RECEVRONT UN NOUVEAU NUMERO !**

**Transpondeurs**

Les licenciés FMWB/VMBB devront s'équiper d'un transpondeur disponible à la vente auprès par exemple, de la société mylaps ([www.mylaps.com](http://www.mylaps.com)). Les licenciés à la journée pourront louer ce matériel auprès de la FMB. Un coureur doit participer pendant toute la saison avec un transpondeur enregistré avec sa licence.

**Changements en 2016**

Le Conseil d'Administration de la FMB a approuvé sur proposition du groupe de travail de Motocross les changements de règlement suivants pour la saison 2016 (**aperçu des points les plus importants**):

- Règlement sportif (bientôt disponible sur le site de la Fédération nationale [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be))
- Catégories et classes; âge jeunes de 11 à 14 ans, Juniors MX2 de 15 à 24 ans, Nat 125 2-temps à partir de 14 ans.
- Catégorie Juniors : suppression Juniors MX3 (seulement encore les Juniors MX1 et Juniors MX2)
- Suppression mesure transitoire Jun MX2
- Plaques numéros – couleurs o Espoirs: fond blanc / chiffres noir (au lieu de noir/blanc)
- o Inters MX3 fond blanc / chiffres noir (au lieu de jaune/noir)
- Schéma classique épreuves: 2 manches pour les Espoirs / Nationaux 125cc 2-temps de 18 min. + 1 tour - (Belgian Nationals +CB Inters)

- Cylindrée par catégorie: les machines 150cc 2-temps seront autorisées dans les catégories Espoirs, Juniors, Nationaux et Inters à partir de la saison 2017 (à annoncer dans le règlement 2016)
- Addendum ordre de départ: supprimer ordre de départ suivant les chronos par groupe/classe
- Challenger trophy:
  - o Toutes les épreuves du type Belgian Nationals, les épreuves pour le CB Inters ainsi que les épreuves internationales/Européennes seront pris en compte pour le Challenger Trophy.
  - o Uniquement les coureurs qui ont pris part à au minimum 50 % des épreuves comptant pour le Challenger Trophy et à au minimum 40 % des épreuves Belgian Nationals, seront pris en considération pour le barème prix relatif au Challenger Trophy
  - o Un barème des prix sera composé par les organisateurs du CB Inters Open et des épreuves internationales/Européennes et réparti sur base du classement final de ce Challenger Trophy. Des prix seront prévus pour les 7 premiers coureurs Inters Open et les 5 premiers coureurs Inters MX2 du classement final. Si un coureur est supprimé (ne répondant pas aux critères), le prochain coureur respectant les critères fixés, reprendra sa position.
- Les licenciés 1 manifestation et les pilotes avec une autorisation délivrée par une fédération avec laquelle la FMB, la FMWB ou la VMBB ont conclu un accord de collaboration n'auront pas droit au prix. Les prix des licenciés annuelles FMB seront payés en fonction de leur position dans le résultat de chaque manche (sans suppression des non licenciés FMB)
- Niveau sonore des motos : sanction en cas du non-respect du niveau sonore maximal : 5 places (cfr. Règlement FIM).
- Non-respect du drapeau jaune / médical: 10 places cfr. Règlement FIM)
- Barème des prix:
  - o CB/épreuves internat.: Inters elite, Challengers et MX2 : uniquement les 10 premiers coureurs
  - o Side-cars uniquement les 10 premiers équipages (Belgian National +CB/int):

- Règlement technique

Cameras sur les casques : interdit

## POUR RAPPEL

**Inscriptions épreuves Championnat de Belgique Inters Open:** la procédure d'inscription au préalable est uniquement encore d'application pour les catégories **Inters Open et Inters MX2**. Pour les épreuves du CB Inters, les participants **des catégories Inters Open et Inters MX2** devront s'inscrire via le site web <http://www.fmb-bmb.be> au plus tard deux semaines avant l'épreuve. Les coureurs n'ayant pas accès à internet devront remettre le formulaire d'engagement au secrétariat FMB au plus tard 3 semaines avant l'épreuve. Le paiement en avance n'est pas prévu. Tous les coureurs payeront le droit d'entrée lors de leur arrivée sur place.

## Divers

- Les pilotes candidats à une participation au Championnat d'Europe ou Championnat du Monde doivent introduire personnellement leur candidature, signée de leur main, auprès de la FMB pour **le 15/01/2016 via le formulaire publié prochainement sur le site internet de la FMB, rubrique motocross – info coureurs.**
- Les coureurs, officiels et photographes seront les seules personnes ayant accès aux zones derrière la grille de départ. Les coureurs ont le droit de faire une trace dans cette zone à condition qu'aucun outil ne soit utilisé ou qu'il y ait une aide extérieure
- Les motos 50cc ne sont pas autorisées à circuler dans le parc des coureurs.



## TARIFS LICENCES MOTOCROSS SAISON 2016

### 1. F.I.M. – FIM Europe

Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération du monde reconnue par la F.I.M. ainsi qu'aux épreuves de Championnat et Prix F.I.M. / FIM Europe suivants :

Type de licence	Année	1 manifestation	1 manif. en Belgique
Championnat du Monde MXGP/MX2/SX	1.580,01 €	340,01 €	335,01 €
Championnat du Monde Side-Car pilote	985,01 €	170,01 €	165,01 €
Championnat du Monde Side-Car passager	910,01 €	130,01 €	125,01 €
Championnat du Monde Féminin WMX	910,01 €	120,01 €	***
Championnat du Monde Freestyle	1.060,01 €	165,01 €	
Championnat du Monde MX Junior 1 manif.	***	200,01 €	195,01 €
Coupe du Monde FIM Vétérans	***	130,01 €	***
Championnat d'Europe	470,01 €	120,01 €	***
Championnat d'Europe Junior	400,01 €	120,01 €	***
Championnat d'Europe Junior 65cc/85 cc.	400,01 €	120,01 €	***

### 2. F.M.B. (non valable pour les Championnats et Prix F.I.M.)

Type de licence	Nationale	Internationale
Jeunes	195,01 €	295,01 €
Espoir	195,01 €	295,01 €
Junior/Senior/Masters/Quads	195,01 €	295,01 €
National	210,01 €	310,01 €
Inter	245,01 €	345,01 €
Side-Car Pilote	225,01 €	325,01 €
Side-Car Passager	205,01 €	305,01 €
Freestyle (1 manif. Nationale : 90,01€)	455,01 €	545,01 €
1 manifestation	35,00 €	65,01 €
Délivrance d'une carte de licence supplémentaire : 10,00 € + frais de licence FMWB + cotisation (voir avec le secrétariat) (45,00 € pour les coureurs étrangers)		

**En plus de votre couverture « Dommages Corporels », vous pouvez souscrire la couverture complémentaire suivante :**

Assurance rapatriement (pour les détenteurs de licence <i>nationale</i> qui s'entraînent à l'étranger)	55,01 €
Assurance RC pour entraînement sur circuit permanent notamment en France et en Hollande 1 jour	25,01 €
Assurance RC pour entraînement sur circuit permanent notamment en France et en Hollande à l'année	90,01 €

#### Licence Entraînements « Off Road »

Valable en Belgique et à l'étranger sur tout circuit permanent.

Assurance individuelle et rapatriement 170,21 €

**Les résidents à l'étranger (Europe uniquement) doivent ajouter 15,00 € à ces tarifs**

**Tous ces montants comprennent l'assurance, la licence et les frais de dossier. Les licences annuelles comprennent en plus l'abonnement à l'e-Newsletter FMB et la participation « club ».**

**COMPTE BANCAIRE IBAN : BE15 0682 2926 9530 BIC : GKCCBEBB**

**NATIONALE:** Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par la F.M.B.

**INTERNATIONALE:** Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération reconnue par la F.I.M.

**1 MANIFESTATION :** Cette autorisation permet aux coureurs qui ne sont pas titulaires de la licence adéquate, de participer à une épreuve. Pour les épreuves F.I.M., Européennes et Internationales, elle pourra être délivrée uniquement au coureur titulaire d'une licence nationale pour l'année en cours.

Les coureurs qui le souhaitent pourront recevoir leur licence par envoi recommandé moyennant l'ajout à ces montants d'une somme de 13,00 €. Il est possible d'obtenir un duplicata des licences en cas de perte ou de vol, moyennant paiement d'un montant de 10,00 €.

**Montant à virer ou verser sur le compte de la F.M.W.B. BE15 0682 2926 9530 avec la communication suivante « Nom –Prénom Discipline - N° de licence si connu – Catégorie – Option d'assurance éventuelle ».**

**Toute correspondance ou demande d'information est à adresser à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique, Chaussée de Louvain 550/7 à 1030 Bruxelles**

## Collège Médical FMWB

Le Collège Médical de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique a établi une liste des médecins sportifs chez lesquels les coureurs désirant prendre une licence MX, SM, Classics, CSR et Marathon doivent passer une visite médicale sportive (sauf pour les licences « entraînement » où un médecin généraliste peut valider l'aptitude du sportif).

---

BATAILLE Jean	avenue Kennedy 45	1330 Rixensart	02/653.69.22
BONJEAN Olivier	Quai du Condroz 8	4020 Liège	04/250.43.93
CROSSET Jean-Charles	place général Jacques 3A	4800 Verviers	087/44.70.00
CUYX Marc	Quai Orban 14	4020 Liège	04/344.30.38
DE VOS Michel	avenue Franklin Roosevelt 127	1200 Bruxelles	02/660.56.88
DEHON Jean	avenue Albert 1°, 18	4500 Huy	085/25.52.73
KEUTGEN Elmar	Neustrasse 48	4700 Eupen	087/55.39.54
LABALUE Philippe	route de Beaufays 24	4050 Chaudfontaine	04/368.80.70
LANDENNE Marc	Chemin pont de briques 24	5100 Jambes	081/30.66.79
LECOMTE J.	(service de médecine du sport hôpital civil)		
	Bvd Paul Janson 92	6000 Charleroi	071/92.23.20
MABILLE Jean-Pol	rue Brigade Piron 10	6220 Wangenies	071/81.62.22
MARCHANT Francis	rue Fenelmont 255	5020 Champion	081/21.61.06
NIVELLE Frédéric	rue F. Lapiere 7	4620 Fléron	04/355.00.04
PARADA Alberto	rue de Huy 6	4983 Basse Bodeux	080/68.46.62
PIERREUX Jean Pierre	Lenniksteenweg 53	1500 Halle	02/360.01.09
RAMAKERS J.	rue de Louveigné 18	4920 Remouchamps	04/384.64.44
ROSOUX J.F.	Remparts Saint Christophe 14	4280 Hannut	019/51.41.57
ROSU Béni	rue Grétry 149	4020 Liège	04/342.74.53
STEVENS Luc	Rue de Chênée 19	4031 Angleur	04/344.54.33
VAN BRUSSEL Luc	av. Gribaumont 88	1200 Bruxelles	02/771.52.53
VAN SCHEPDAEL P.	chaussée de Wavre 1594	1160 Bruxelles	02/672.75.95
VANDEWALLE Pierre	Cour Bel-Air 82	7536 Vaulx	069/84.53.41
VIS Iwan	rue de la Ducasse 33A	6860 Vlessart (Léglise)	063/42.37.69
VLOEBERGS Jean	rue de Dave 93	5100 Jambes	081/30.39.16
WILLAME Pascal	Chée de Charleroi 34	6060 Gilly	071/41.22.11



## Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél. : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le .....	
1.08.02.....€	1.01.01.....€
2.05.01.....€	2.12.01.....€
2.07.01.....€	2.07.11.....€

### DEMANDE DE LICENCE 1 MANIFESTATION INTERNATIONALE FMB 2016 - FMWB

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° :  Boite :  Code postal :

Localité :

Date de naissance :  /  /

Numéro de licence :  2  0

Souhaite une licence une manifestation pour participer à l'épreuve suivante :

Dénomination

Lieu

Date

Discipline

N° IMN ou EMN

L'épreuve à laquelle vous comptez participer **doit** être reprise au calendrier FIM. Seules les épreuves au calendrier FIM pourront être couvertes par votre assurance pilote.

Je verse pour ce faire la somme de.....€ au compte BE15 0682 2926 9530 de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Dès réception de ce paiement, la licence une manifestation ainsi que l'autorisation de sortie me seront envoyées.

Fait à .....

Le.....

.....

Signature





## Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél : 02/736.87.07

Fax : 02/732.14.88

Email : info@fmwb.be

Numéro de compte 068-2292695-30

### DEMANDE DE NUMEROS - MOTOCROSS 2016 - FMWB

Nom :  Prénom :

Adresse  N°  Bte :

Code postal :  Localité :

Souhaite obtenir dans la classe pour laquelle je souscris une licence en 2016 le numéro de départ ci-dessous. Ce numéro me sera attribué dans la mesure des disponibilités et par ordre de réception des demandes.

**Les numéros de course de 2015 resteront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au 15 janvier 2016. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après la réception du paiement de la licence.**

Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de 2015, il devra payer sa licence avant le 15 janvier prochain. A partir du 16 janvier 2016, les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en 2015 avant le 15 janvier.

**LES LICENCIES 2015 AVEC UN NUMERO DE COURSE QUI NE RESPECTE PAS LA NUMEROTATION PAR CLASSE PREVUE CI-DESSOUS, RECEVRONT UN NOUVEAU NUMERO !**

CATEGORIE	CLASSE	NUMERO DEMANDE		
		Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- Inters MX1/MX2/MX3 de 1 à 99: numéro fixe par pilote quelle que soit la classe, à l'exception des pilotes GP qui conservent leur numéro, à condition que celui-ci soit inférieur à 100.

- Nationaux MX1/MX3 **de 200 à 299**

- Nationaux MX2 de 100 à 199

- Nationaux 125cc 2-Temps de 200 à 299

- Juniors MX1 de 1 à 50

- Juniors MX2 de 149 à 51 (ordre décroissant)

- Seniors Open de 1 à 99

- Masters Open de 100 à 199

- Espoirs de 1 à 99

- Jeunes de 1 à 99

- Side-cars Ils conservent leur numéro du Championnat du Monde

- Quads à partir de 1



**Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique  
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES**

Tél. : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le .....	
1.06.21.....€	2.05.01.....€

**DEMANDE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVIL (à la journée) –2016 FMWB  
(lors d'entraînement privé sur circuit permanent notamment en France et Pays-Bas)**

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° :  Boite :  Code postal :

Localité :

Date de naissance :

Numéro de licence :

Solicite la couverture de ma responsabilité civile circulation pour un entrainement privé sur le circuit permanent suivant :

Nom du circuit permanent

Lieu

Date(s)

Discipline

Je verse pour ce faire la somme de.....(Nbre de jours x 25.01 €) au compte **BE15 0682 2926 9530** de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Dès réception de ce paiement, l'autorisation de sortie me sera envoyée.

Fait à .....

Le.....

.....

Signature





**Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique**  
**Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES**

Tél : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88 E-mail : info@fmwb.be Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le .....	
1.01.01.....€	1.10.07.....€

**BON DE COMMANDE TAPIS ENVIRONNEMENTAL « FMWB » 2016**

Nom :  Prénom :

Adresse  N°  Bte

C. postal :  Commune :

Téléphone :  Fax :

GSM :

Numéro de compte :

Chaque coureur est tenu de se procurer par ses propres moyens un tapis environnemental obligatoire pour sa participation aux épreuves FMWB – FMB lorsque le parc des coureurs et/ou la zone de travail ne sont pas pourvus d'un revêtement imperméable. Le coureur qui ne possède pas encore de tapis peut s'en procurer en retournant le présent bon de commande au secrétariat de la FMWB (coordonnées ci-dessus), au prix de 17,00 € (ce prix comprend le tapis et l'envoi par la BPost). Vous pouvez également venir enlever votre tapis au secrétariat de la FMWB, muni du présent bulletin de commande, au prix de 10,00 €.

Attention, n'attendez pas la dernière minute pour vous mettre en ordre, votre participation à nos épreuves en dépend, un délai de minimum une semaine étant prévu entre la réception de votre bon de commande accompagné du paiement et la livraison du tapis.

Je commande..... tapis environnemental (aux) au prix de 17/10 Euro / pièce

*Signature*

**NB : Merci de verser ladite somme sur le compte de la F.M.W.B. BE15 0682 2926 9530 et de mentionner en communication: « Nom, Prénom, Numéro de licence » « tapis environnemental ».**

**Compte FMWB : BE15 0682 2926 9530**